

Inscription pour la saison 2021-2022

La période d'inscription pour la saison 2021-2022 aura lieu à partir du 10 août.

La fin des inscriptions est le : 22 août pour les joueurs Atome à Junior (9 à 21 ans), 30 août pour les joueurs Pré-novice et Novice (5 à 8 ans) et 15 septembre pour les joueurs de l'École des 4 ans.

Pour vous inscrire :

Sur le site des Éclaireurs :

- Cliquer sur l'onglet « Dossier du joueur » situé en haut de l'écran du site internet
- Cliquez sur « Vous n'êtes pas inscrit ? » en suivant les instructions.
- Vous devez compléter les informations des parents et ajouter un joueur
- Appuyez sur « **Confirmer l'inscription pour cette saison** »

Si votre jeune n'a jamais joué au hockey pour les Éclaireurs :

- Vous devez nous faire parvenir obligatoirement par courriel à l'adresse Eclaireurs@eclaireurs.qc.ca une preuve de résidence (compte de taxes ou adresse sur permis de conduire ...) ainsi qu'une preuve d'âge (Carte d'assurance-maladie). Toute personne qui ne fournira pas ces informations ou qui fournira des informations erronées ne pourra faire partie des Éclaireurs pour la saison 2021-2022.
- Dans la case prévue à cet effet sur le site des Éclaireurs, inscrivez le # de facture HCR temporaire # 9999 et appuyez sur Confirmer. **VOUS N'AVEZ PAS À INSCRIRE VOTRE JEUNE SUR LE SITE DE HOCKEY CANADA POUR L'INSTANT !**

Si votre jeune a déjà joué au hockey pour les Éclaireurs mais pas l'an dernier :

- Dans la case prévue à cet effet sur le site des Éclaireurs, inscrivez le # de facture HCR temporaire # 9999 et appuyez sur Confirmer. **VOUS N'AVEZ PAS À INSCRIRE VOTRE JEUNE SUR LE SITE DE HOCKEY CANADA POUR L'INSTANT !**

Si votre jeune a joué au hockey pour les Éclaireurs l'an dernier :

Sur le site des Éclaireurs :

- Appuyez sur le lien pour vous inscrire sur le nouveau site de Hockey Canada

Sur le site de Hockey Canada :

- Hockey Canada (HCR) utilise un nouveau système donc vous devez obligatoirement vous créer un nouveau compte.
- Suivez les [instructions suivantes](#) pour le site de Hockey Canada.
- La facture sur HCR sera de 0 \$ mais celle sur le site des éclaireurs sera du bon montant.
- Sur la facture, qui sera à 0, prenez note du # de facture

Sur le site des Éclaireurs :

- Inscrivez le # de facture sur le site des Éclaireurs et appuyez sur Confirmer

Pour toutes les inscriptions :

- Sélectionnez le « **Mode de paiement** » parmi un des 3 choix suivants :
Chèque, Internet ou Au comptoir (Pas d'argent comptant)

(Institution participante en date d'aujourd'hui : Desjardins seulement)

(Cherchez Éclaireurs – Association du hockey mineur les Éclaireurs Chaudière-Étchemin)

Pour un virement INTERAC :

- Sélectionnez le mode de paiement Internet.
 - Faire le virement à Eclaireurs@Eclaireurs.qc.ca avec le nom de votre jeune dans la case "Question" et le mot inscription comme réponse.
- *** L'inscription du joueur est maintenant confirmée ***
 - Certains changements, comme un changement d'adresse, peuvent être effectués en sélectionnant < modifier les informations des parents > dans le bas de l'écran.

Répétez ces opérations sur le site des Éclaireurs pour tous les joueurs que vous voulez inscrire.

Une fois l'inscription de tous les joueurs terminés, appuyez sur « **Afficher la facture** » pour voir la facture.

Pour les joueurs qui étaient inscrit l'an dernier et qui n'ont pas reçus de remboursement, un crédit apparaîtra sur la facture.

Procédure de paiement

Paiements par internet ou au comptoir (Caisse Desjardins seulement) : utilisez le # de compte qui se trouve au bas de la facture disponible dans votre dossier du joueur pour effectuer votre paiement **d'ici le 1 septembre 2021.**

Paiements par internet (Virement interac) : faire le virement à Eclaireurs@Eclaireurs.qc.ca avec le # de compte des Éclaireurs (disponible sur la facture des Éclaireurs) dans la case "Question" et le mot inscription comme réponse.

Paiement par chèque : < faites-nous parvenir par la poste la facture ainsi qu'un seul chèque du montant complet en date du 1 septembre 2021 à l'ordre des Éclaireurs Chaudière Étchemin à l'adresse : Association des Eclaireurs, A/S Hockey mineur, C.P. 47189, Lévis, Québec, G6Z 2L3 (Ne pas déposer l'enveloppe au guichet de l'Aquaréna)

Des frais de 30 \$ par joueurs s'appliqueront pour les inscriptions et/ou les paiements reçus après le 1 septembre 2021. Prévoir un délai de 2-3 semaines après votre paiement avant que la facture soit indiquée payée dans le dossier du joueur.

Bénévoles

Vous pouvez vous inscrire comme bénévole via votre compte utilisateur. Au bas de l'écran dans votre compte, vous trouverez un hyperlien « **Devenir bénévole** ». Sélectionnez la bonne personne et complétez l'écran des bénévoles. Vous pouvez procéder une deuxième fois afin d'inscrire votre conjoint. La date de naissance et les formations que vous avez suivies sont obligatoires.

* Attention, l'association des Éclaireurs se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions advenant l'impossibilité d'obtenir les heures de glace suffisantes pour répondre adéquatement au nombre de joueurs. L'association des Éclaireurs se réserve le droit de refuser l'inscription de jeunes qui ont déjà eu un comportement qui va à l'encontre du code d'éthique du joueur. La date d'inscription sera prise en compte si nous devons limiter le nombre d'inscriptions. Dans ce cas, une liste d'attente sera créée. Seuls ceux qui auront une place seront inscrits sur les listes de joueurs en début de saison.